



# Termes de Référence pour EAGL-Maghreb

## A. Introduction

Le **Programme de la Liste Verte des Aires Protégées et Conservées de l’UICN (Liste Verte)** a été officiellement lancé en 2014 lors du Congrès Mondial des Parcs pour reconnaître et promouvoir les aires protégées et conservées (APC) performantes à travers le monde. L’objectif principal de la Liste Verte est d’encourager les APC à mesurer, améliorer et maintenir leur performance selon des critères globaux harmonisés en matière de bonne gouvernance, de conception et de planification solides, de gestion efficace, et de résultats de conservation réussis. Au cœur du Programme de la Liste Verte se trouvent la Norme de la Liste Verte et un ensemble d’Indicateurs Généraux, définissant les niveaux de performance que les APC doivent atteindre pour obtenir le statut de « Liste Verte ». Plus d’informations sur le programme de la Liste Verte sont disponibles sur <https://iucngreenlist.org/>.

**Les Groupes d’Experts pour l’Évaluation de la Liste Verte (EAGL)** sont établis dans chaque juridiction participante. Leur tâche principale est de s’assurer que la Norme de la Liste Verte est applicable dans leur juridiction et d’évaluer les APC en fonction des Indicateurs de la Norme. Les juridictions des EAGL sont généralement établies au niveau national, mais elles peuvent également couvrir des niveaux infranationaux ou plusieurs pays partageant un contexte régional ou des défis écologiques communs.

Le **Centre de Coopération de l’UICN pour la Méditerranée (UICN Med)** est responsable de la coordination du programme de la Liste Verte dans la région méditerranéenne, soutenant et coordonnant les Groupes d’Évaluation d’Experts nationaux et régionaux pour la Liste Verte (EAGL) en Italie, en Espagne et au Maghreb. Au Maghreb, UICN Med gère le programme de la Liste Verte, et le groupe EAGL-Maghreb, établi en 2018 avec quinze membres sélectionnés de manière compétitive, opère de manière volontaire. Ces membres ont été formés à la Norme de la Liste Verte, l’ont adaptée au contexte Maghrébin et ont évalué les candidatures jusqu’à présent. UICN Med vise à continuer de promouvoir la Liste Verte comme un outil précieux pour la conservation au Maghreb, tout en bénéficiant du renouvellement partiel des experts au sein du groupe EAGL-Maghreb. Plus d’informations sur UICN Med : <https://iucn.org/our-work/region/mediterranean>

Ces Termes de Référence ont pour objectif de guider ce processus de renouvellement, afin d’assurer une continuité dans le travail de l’EAGL-Maghreb.

La juridiction de l’EAGL-Maghreb couvrira l’Algérie, la Lybie, le Morocco et la Tunisie.

## B. Responsabilités

Les membres de l’EAGL assumeront les responsabilités suivantes :

- **Reçoit une formation sur le Standard de la Liste Verte de l’UICN, ses Indicateurs Génériques, le [Manuel d’Utilisateur](#) qui lui est associé, et COMPASS**, de manière appropriée (au moins au début de la nomination et après des révisions prévues du Standard, des Indicateurs et du Manuel de l’Utilisateur.
- **Établit des relations de travail avec le ou les Examineurs assignés, les membres de l’Équipe Opérationnelle et les Partenaires de Mise en Œuvre** pour permettre la formation de l’EAGL, l’adaptation des Indicateurs Généraux et l’évaluation des APC. Les partenaires de mise en œuvre sont les organisations, agences ou associations qui



contribuent à la mise en œuvre du Programme de la Liste Verte de l'UICN dans les juridictions.

- Si nécessaire, **adapte les Indicateurs Génériques** conformément aux règles et procédures du [Manuel d'Utilisateur](#) pour les rendre applicables au contexte juridictionnel correspondant.
- **Évaluer la conformité des APC**, en coordination avec d'autres EAGL nationaux ou régionaux, avec les Indicateurs approuvés conformément aux règles et aux procédures du [Manuel d'Utilisateur](#) et recommande l'inscription des AP sur la Liste verte si elles s'avèrent être conformes à tous les Indicateurs.
- **Traite les alertes aux déclencheurs potentiels pour d'évaluations non régulières** d'AP ayant le statut Liste Verte.
- **Coordonne leurs travaux avec les représentants les plus proches** du Programme de la Liste Verte de l'UICN, la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) et, si possible, avec les autorités compétentes.
- **Soutient les efforts de communication lié à la Liste Verte initiés de l'Équipe Opérationnelle et des APC inscrites sur la Liste Verte**, si nécessaire et approprié.

### C. Procédures opérationnelles

Les membres de l'EAGL doivent consacrer **10 jours par an** (0.8 jour par mois) à leurs tâches, sur une période d'au moins deux ans.

Les EAGLS doivent prendre en considération qu'elles/ils doivent visiter le site pour terminer l'évaluation car « Chaque aire protégée candidate devrait recevoir un nombre de visites et un temps de visite sur site appropriés » (voir le [Manuel d'Utilisateur](#) pour les détails)

**La participation à un EAGL est bénévole**, mais les frais de déplacement et de subsistance seront couverts lors des visites de sites des APC.

Les membres de l'EAGL doivent comprendre la Norme de la Liste Verte et respecter le [norme de la liste verte](#) et procédures du [Manuel d'Utilisateur](#). En signant une Déclaration d'Engagement et en mettant en œuvre ses dispositions, les membres s'engagent à respecter ces exigences.

L'EAGL **se réunira à distance ou en personne** selon les besoins pour accomplir ses responsabilités et définir ses méthodes de travail.

Les **avantages d'être membre d'un EAGL** incluent la promotion de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées, l'adhésion à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN, ainsi que l'opportunité de faire partie de la communauté mondiale de la Liste Verte, rassemblant des praticiens et des parties prenantes des aires protégées dans plus de 30 pays à ce jour.

### D. Processus de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature **avant le 3 janvier** via <https://qlpca.force.com/online/s/eaqlapplication>. Les candidats sont priés de lire attentivement les critères de compétence de l'EAGL avant de postuler.



Le formulaire en ligne sous ce lien requiert les informations suivantes :

1. Votre expérience professionnelle dans un format prédéfini.
2. Une auto-évaluation de vos compétences.
3. Une brève déclaration sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé à adhérer à l'EAGL
4. Une déclaration de vos intérêts pour gérer les conflits d'intérêts.
5. La confirmation de votre engagement à 10 jours de temps volontaire par an (0,8 jour par mois) dédiés aux activités de l'EAGL, durant une période d'au moins deux ans. Tous les frais de déplacement et logistiques seront couverts.
6. Envoyer un CV mis à jour (en anglais ou français si disponible), à [jose.postigo-sanchez@iucn.org](mailto:jose.postigo-sanchez@iucn.org)

L'EAGL est formé par un processus de sélection transparent coordonné par le Partenaire de Mise en Œuvre et la CMAP, identifiant des experts locaux, régionaux et nationaux issus de divers secteurs, avec des expériences pertinentes pour la gestion et/ou la gouvernance des APC.

Les détails sur le processus de candidature et de sélection se trouvent dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt et dans le [Manuel d'Utilisateur](#).

### **E. Informations complémentaires et questions**

Pour plus d'informations sur la Liste Verte, veuillez visiter le [site web de la Liste Verte](#).

Des informations supplémentaires sur la Norme de la Liste Verte sont disponibles ici. Les règles, procédures et informations sur la mise en œuvre de la Liste Verte figurent dans le [Manuel d'Utilisateur](#).

Pour toute autre question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter [jose.postigo-sanchez@iucn.org](mailto:jose.postigo-sanchez@iucn.org).



## ANNEXE Maghreb EAGL Critères de compétence

### A. Critères de compétence

Les candidats à l'adhésion à un EAGL devront remplir les critères de compétence suivants :

1. **Au moins dix ans** d'expérience professionnelle dans le secteur des AP publiques ou privées, telle que :

- Gestion d'AP et connaissances spécifiques aux AP de la juridiction, y compris une expertise en matière de sites classés au patrimoine mondial pertinents
- Ministères ou agences chargés des AP
- Développement communautaire ou économique
- Audits ou évaluations d'AP indépendants
- Recherches scientifiques au sein d'AP ou concernant des AP
- Autres recherches universitaires au sein d'AP ou concernant des AP, y compris en sciences sociales
- Développement durable ou questions environnementales aux niveaux de la gestion, opérationnel, technique, politique ou de gouvernance
- Organisations de parties prenantes communautaires ou de populations autochtones, si cela est pertinent dans le contexte de la juridiction

**OU un jeune professionnel** avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente

2. Un bon réseau de relations au niveau régional pour pouvoir contacter des acteurs clés

3. Aptitude à analyser et à intégrer diverses informations provenant de diverses sources, et à tirer des conclusions à partir de ces informations

4. D'excellentes compétences en matière de communication orale, une aptitude à exprimer et transmettre des messages de manière articulée

5. Une maîtrise d'arabe (écrit et parlé)

6. Une maîtrise du français **ou** de l'anglais (écrit et parlé)

7. Des connaissances de base de la langue complémentaire, français ou anglais (écrit et parlé), souhaitées

Au moins un membre devrait avoir plus de 15 ans d'expérience dans l'un des quatre premiers secteurs mentionnés sous le critère de compétence 1.

Le Président de l'EAGL remplira les critères de compétence 1 à 5 ci-dessus et devra



avoir en plus :

1. Un leadership reconnu dans la région en matière d'AP
2. Des compétences en techniques de résolution des conflits et de négociation
3. D'excellentes compétences en communication écrite
4. Une maîtrise du français ou l'anglais écrit et parlé